

ANNEXE 1 : Appel à candidature

**RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE 2022
ACADEMIE DE LA REUNION**

APPEL A CANDIDATURE

Un ou des postes de Conseiller en Formation Continue sont susceptibles d'être vacants à la rentrée 2022 dans l'académie de La Réunion.

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent postuler :

- **Les Conseillers en Formation Continue** d'autres académies
- **Tous les fonctionnaires d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et d'enseignement** ainsi que ceux de la catégorie A du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- **Les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics** qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A. Pour exercer les fonctions de conseillers en Formation Continue, ces personnels devront être détachés dans un des corps mentionnés à l'alinéa précédent, nonobstant toute disposition contraire figurant dans les statuts de ces corps.
- **Les personnels contractuels de l'Education Nationale** justifiant d'un titre ou diplôme de **niveau II**¹ Une connaissance du secteur de la formation professionnelle serait appréciée.
- **Les candidats extérieurs** justifiant d'un titre ou diplôme de **niveau II** complété par trois années d'expérience professionnelle en formation continue

2- RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature pourront être :

- Téléchargés sur le site Internet <http://www.ac-reunion.fr> ou <http://www.ftlvreunion.fr>

3- RETOUR DE DOSSIER

La date limite de réception des dossiers est fixée au **Vendredi 25 mars 2022 à 16 h 00 délai de rigueur**, le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal.

Le dossier est à retourner en 1 exemplaire soit par :

- voie postale ou à déposer à la DAFPIC au : 08 rue Henri Cornu, immeuble cosinus – 97490 SAINTE CLOTILDE.
- mail à : dafpic.secretariat@ac-reunion.fr (avec demande d'accusé réception)

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne pourra être pris en considération.

¹ Licence

4- PROCEDURE DE RECUTEMENT

- 1) Vérification de la recevabilité des candidatures et sélection sur dossier
- 2) Epreuve écrite pour les candidats sélectionnés.
- 3) Entretien avec le jury de recrutement

Les entretiens se dérouleront en présentiel ou en Visio dans les locaux de la DAFPIC.

La commission académique consultative compétente à l'égard des CFC se réunira **en juin 2022**.

5- TEXTES ESSENTIELS SUR LA FORMATION CONTINUE

1. Décret n°90-426 du 22 mai 1990 et note de service n°90-129 du 14 juin 1990 sur la formation initiale des CFC. (BO n°25 du 21/06/90).
2. Arrêté du 14 juin 1990 concernant les commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre de l'Education. (BO n°25 du 21/06/90).
3. Décret 90-165 du 20 février 1990 : Régime indemnitaire des personnels relevant du ministre de l'Education Nationale qui exercent les fonctions de conseiller en formation continue (BO n°15 du 12/04/90).
4. Décret n°93-432 du 24 mars 1993 relatif à la mission de formation continue des adultes du service public de l'Education
5. Circulaire n°93-159 du 16 mars 1993 sur les Greta.
6. Circulaire n°96.206 du 31 juillet 1996 relative aux priorités de la Formation Continue des Adultes. (BO n°31 du 05/09/96).
7. Décret n°2013-852 du 24 septembre 2013 relatif aux groupements d'établissements (Greta) constitués en application de l'article L. 423-1 du code de l'éducation
8. Circulaire n°2013-077 du 6 mai 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des groupements d'intérêt public dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation et de l'insertion professionnelle
9. Circulaire n° 2014-009 du 4 février 2014 relative à l'organisation et au fonctionnement des GRETA
10. Site du ministère : <http://eduscol.education.fr>

Vous trouverez joint à cet appel à candidature (annexe 1) :

- Le calendrier de recrutement (Annexe 2)
- Descriptif des fonctions et de la situation de Conseiller en Formation Continue (Annexe 3)
- Dossier de candidature (Annexe 4)